

Questions orales

L'hon. James Kelleher (ministre du Commerce extérieur): Monsieur le Président, immédiatement après que le tribunal eut rendu son jugement en Californie, nous avons communiqué avec le solliciteur général suppléant des États-Unis pour lui demander d'interjeter appel immédiatement et pour obtenir également un jugement interlocutoire. Nous avons ensuite communiqué à nouveau avec le juge en question, c'est-à-dire que le solliciteur général l'a fait, et le juge a accordé un sursis partiel stipulant que les contrats conclus avant le 28 août 1985 ne seraient pas assujettis à son jugement. On ne refusera donc pas l'entrée aux techniciens canadiens qui se rendent aux États-Unis pour y réparer du matériel livré avant cette date. Il s'agit d'un sursis partiel. Le solliciteur général a maintenant interjeté appel contre cette décision également.

* * *

● (1450)

LES BANQUES

LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA—L'OFFRE DE RÉÉVALUER LES ACTIFS DE LA BANQUE

L'hon. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre d'État chargée des Finances.

[Français]

Quel culot! Elle vient dire qu'on n'a rien fait ici comme gouvernement! Mais je peux vous dire . . .

[Traduction]

Notre gouvernement n'a jamais gaspillé un milliard de dollars et aucun autre gouvernement dans l'histoire du Canada ne l'a fait. Nous voulons des réponses ici-même à la Chambre des communes.

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Les députés ministériels devraient me permettre d'entendre la question de l'opposition.

M. Johnston: Je vous remercie, monsieur le Président. Et pas une banque n'a fait faillite non plus. Hier, les banquiers ont enfin fait la lumière sur une question que le ministre a systématiquement cherché à éviter à la Chambre, soit qu'ils étaient prêts, capables et disposés à réévaluer les actifs de la Banque Commerciale du Canada; ils auraient pu ainsi épargner aux contribuables canadiens un milliard de dollars. Pourquoi la ministre, ou le ministre des Finances ou encore le premier ministre ont-ils refusé cette offre? Qu'on nous réponde cette fois-ci. On ne nous l'a pas encore dit.

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, différents banquiers ont fait diverses déclarations sur le temps qu'il leur faudrait pour examiner les livres de la Banque Commerciale du Canada. Certains banquiers commerciaux ont vérifié le portefeuille des emprunts. Ils ont tenu à le préciser. Certains ont affirmé qu'il faudrait beaucoup plus de temps que ce qu'affirment d'autres de leurs collègues.

Nous avons décidé collectivement qu'il s'imposait de prendre rapidement une décision au sujet de cette banque. Nous avons collectivement jugé que cette initiative s'imposait, et qu'elle devait être prise dès le lundi matin.

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur le Président, quelle a été cette décision collective? Qui faisait partie de ce groupe? Ni la ministre, ni son collègue des Finances n'ont assisté à cette réunion lors de cette fameuse fin de semaine. La ministre ne pourrait-elle confirmer—car nous voulons bien lui lancer une autre bouée de sauvetage—que le premier ministre avait en fait déjà pris la décision le vendredi et qu'il était donc inutile d'examiner les avoirs de la Banque commerciale du Canada?

Des voix: Bravo!**Une voix:** C'est exact!

L'hon. Barbara McDougall (ministre d'État (Finances)): Monsieur le Président, il s'agit d'une décision collective qui a été prise au nom du gouvernement et d'une initiative collective du gouvernement . . .

M. Ouellet: Répondez à la question.

Mme McDougall: . . . nous avons un gouvernement uni qui prend des décisions concertées avec le système bancaire . . .

Des voix: Oh, oh!

M. le Président: A l'ordre, à l'ordre. Il est raisonnable, je le pense, que si je demande aux députés ministériels de me laisser entendre les questions de l'opposition, à leur tour les députés de l'opposition devraient me laisser entendre la réponse du gouvernement.

Une voix: Il n'y a pas de réponse.**M. le Président:** Cela passera peut-être sur le petit écran.**M. Ouellet:** Vous y passez vous-même en ce moment.

* * *

LA CHARTE DES DROITS

LES DROITS À LA PROPRIÉTÉ—L'INCLUSION

M. Jim Jepson (London-Est): Ma question, qui s'adresse au ministre de la Justice, le député de Saint-Jean-Ouest, porte sur les droits à la propriété.

Tant que ces droits ne seront pas complètement protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, les Canadiens ne pourront vraiment jouir ni de la liberté ni de la sécurité qui reviennent de droit aux citoyens de notre merveilleux pays.

Le ministre peut-il nous dire quand nous pouvons nous attendre à ce que le Parlement soit saisi de cette très importante question?

L'hon. John C. Crosbie (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, comme le député le sait probablement, cette disposition figurerait dans la Constitution et dans la Charte canadienne des droits et libertés n'eut été des néo-démocrates et de leurs amis au sein du parti libéral.